



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 2 JUIN 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n° 48
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Départ après la délibération n° 40
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Michel FRUGIER à partir de la délibération n° 41
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON-SAINT-INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
8	CONJUX	POCHAT Nathalie	Pouvoir de Christiane CARRIER
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRÉSY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	Départ après la délibération n° 38
13	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	MORIN Bruno	
14	LE BOURGET-DU-LAC	MERCAT Nicolas	
15	MÉRY	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération n° 39
16	MONTCEL	HUYNH Antoine	
17	MOTZ	CLERC Gérard	
18	MOUXY	MORET Jean-Paul	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
20	SAINT-OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc	
21	SAINT-OURS	ALLARD Louis	
22	SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
24	TRÉVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam	
26	VOGLANS	MERCIER Yves	

23 communes présentes



**Absents excusés :**

SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE

DILLENSCHNEIDER Gérard

PUGNY-CHATENOD

CROUZEVIALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 mai 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 26 présents et 2 procurations

Florian MAÎTRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 47 Année : 2026

Exécutoire le : 10 JUIN 2026

Publiée / Notifiée le : 10 JUIN 2026

Visée le : 10 JUIN 2026

### COMMANDE PUBLIQUE

#### **Marché n°26009 : Réhabilitation du réseau d'eau potable sur la commune de La Biolle - Route de Villette - Attribution**

Est rappelé le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable sur la commune de La Biolle « Route de Villette ». Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable « Route de Villette TR1 », réalisés en 2024.

Un réseau existant en amiante présente plusieurs fragilités et cause de multiples fuites sur ce secteur, avec beaucoup de linéaires en terrain privé.

Grand Lac est maître d'œuvre sur cette opération.

La consultation a été passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

Le montant des travaux estimé par la maîtrise d'œuvre s'élève à 1 352 000 € HT.

Un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication le 9 avril 2026 et la limite de réception des offres a été fixée au 5 mai 2026 à 12h00. Au total trois offres ont été reçues.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix, 40 % valeur technique) et du classement des offres, la commission des procédures adaptées réunie le 26 mai 2026 propose de retenir l'offre du Groupement d'entreprises SATP/SESA/SPIE BATIGNOLLES pour un montant de 1 190 942.27 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur les budgets 2026 : Eau potable : 25-68.

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché précité à l'entreprise indiquée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec le groupement d'entreprises indiqué.

Aix-les-Bains, le 2 juin 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,  
Florian MAÎTRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Florian MAÎTRE', written over a horizontal line.

- |                                |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 31    |
| - Présents : 24                |
| - Présents et représentés : 28 |
| - Abstentions :                |
| - Votants : 28                 |
| - Pour : 28                    |
| - Contre :                     |
| - Blancs :                     |
| - Nuls :                       |

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 47 : Marché n.26009 : Réhabilitation du réseau d'eau potable sur la commune de La Biolle - Route de Vilette - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/06/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/06/2026

---

**Numéro de l'acte :** d5939 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260602-d5939-DE

---

**Date de décision :** 02/06/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

